

Adresse de la société populaire de Nanteuil-le-Haudouin qui annonce des dons et demande de changer son nom en celui de Nanteuil-la-Nonette, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Nanteuil-le-Haudouin qui annonce des dons et demande de changer son nom en celui de Nanteuil-la-Nonette, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 89-90;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30219\\_t1\\_0089\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30219_t1_0089_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

ouvertes pour former leurs enfans aux mœurs républicaines.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Péronne, 9 vent. II] (2).

« Représentants du peuple,

Vous avez demandé des souliers pour nos frères d'armes. Voici un échantillon des 1176 paires que la Société leur donne, et qu'elle vient de faire déposer dans les magasins de la République. Vous avez demandé du salpêtre, et nous en fabriquons. Vous avez ordonné la culture des pommes de terre; nous faisons préparer deux champs pour donner l'exemple de cette culture. Vous avez établi le temple de la Raison; nous n'en avons plus d'autre, et tous les décadi nous y allons avec nos enfans respirer l'air de la vertu et nous électriser dans les épanchements de la fraternité. Vous avez institué les écoles primaires, demain les nôtres seront ouvertes; nous les dirigerons et nous aiderons les instituteurs à empâter l'âme de nos enfans de mœurs républicaines. Quand un hypocrite ou un aristocrate nous demande : Pourquoi tout cela ? nous lui répondons : Lève les yeux sur la Montagne et contemple les innombrables travaux des pères du peuple, occupés nuit et jour à consolider notre bonheur. S. et F. »

BALLUE (présid.).

## 23

Charles Cauvin, citoyen français, arbitrairement banni de Neufchâtel, réclame l'intervention de la Convention pour lui faire rendre justice et lui faire restituer l'héritage de ses pères.

Renvoyé au comité de salut public (3).

## 24

Des citoyens de la commune et de la société populaire de Cahors, sont admis :

Un membre [MONMAYOU] observe, sur leur pétition, que la route de Paris à Toulouse est la route centrale de la République qui unit le nord au midi, et que cette route est sur le point d'être interceptée par la chute prochaine du pont de Cahors. Il demande la reconstruction de ce pont, d'un intérêt majeur et pressant.

Sa proposition est renvoyée au comité des ponts-et-chaussées pour en faire incessamment son rapport (4).

(1) P.V., XXXIII, 34.

(2) C. 293, pl. 967, p. 13; *Mon.*, XIX, 640; *Débats*, n° 532, p. 201; *C. univ.*, 16 vent. Mention dans B<sup>in</sup>, 15 vent. et 18 vent. (2° suppl<sup>t</sup>); *M.U.*, XXXVII, 254; *Ann. patr.*, n° 429; *C. Eg.*, n° 565.

(3) P.V., XXXIII, 34.

(4) P.V., XXXIII, 34. *Mon.*, XIX, 640; *M.U.*, XXXVII, 253; *Ann. patr.*, n° 429; *Débats*, n° 532, p. 202; *C. Eg.*, n° 565; B<sup>in</sup>, 16 vent.; *J. Mont.*, n° 113; *F.S.P.*, n° 246; *Audit. nat.*, n° 529; *J. Sablier*, n° 1179; *Mess. soir*, n° 565.

## 25

Des membres de la société populaire de Nanteuil-le-Haudouin, viennent féliciter la Convention sur ses travaux l'invitent à rester à son poste; ils annoncent que cette société a déposé au district de Crépy, au nom des communes composant le canton de Nanteuil, 216 paires de souliers, 227 chemises, 108 paires de bas, 8 gibernes, une paire de guêtres, un pantalon et autres effets; et qu'une collecte faite pour les défenseurs de la patrie, a produit 4,000 liv.; qu'enfin ils ont envoyé au district les cloches, l'argenterie et les cuivres de leur église. Ils demandent que le nom de Nanteuil-le-Haudouin soit changé en celui de Nanteuil-la-Nonette, et sollicitent des secours en subsistances pour leur commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique, et à la commission des subsistances et approvisionnements (1).

[S<sup>ts</sup> popul. et républ. de Nanteuil-le-Haudouin, à la Conv., s. d.] (2).

La Société populaire et républicaine de Nanteuil-le-Haudouin vous félicite sur vos immortels travaux. Continuez, Législateurs de bien mériter du peuple français, n'abandonnez votre poste qu'après avoir affermi le gouvernement républicain sur des bases impérissables; périsent tous les traitres et les ennemis de la Liberté; nous sentinelles vigilantes nous ne cesserons de les surveiller, de les dénoncer, en un mot de les anéantir. Nous ne savons point écrire, mais nous saurons toujours agir, aimer la loy, l'exécuter : Vive la République c'est notre devoir.

Les succès de nos armes font trembler jusques sur leurs trônes chancelants les tyrans coalisés; point de trêve, point de paix, que ces perfides ne soient anéantis; pendant que nous combattons leurs satellites que la France ne soit plus désormais qu'une vaste pépinière de Brutus, qui tous réunis de cœur et d'affection à la Convention nationale forment un rempart inexpugnable d'opinion pour l'affermissement de la liberté et de la République.

Députés par la même Société nous avons déposé au district de Crépy, le 5 ventôse, pour nos braves frères défenseurs, les objets cy-après énoncés, au nom des communes composants le canton de Nanteuil.

Savoir :

216 paires de souliers neufs; 227 chemises, bonnes; 108 paires de bas neufs; 8 gibernes garnies de leurs banderolles; une paire de guêtres; un pantalon; 2 sacs de peau, une paire de boucles de cuivre; 3 paquets de compresses; un paquet de charpie.

Nous ne passerons pas sous silence plusieurs collectes faites en faveur de nos braves frères d'armes, elles ont produit une somme d'environ

(1) P.V., XXXIII, 34-35. B<sup>in</sup>, 15 vent. et 18 vent. (2° suppl<sup>t</sup>).

(2) F<sup>17</sup> 1326, pl. 4, p.

quatre mille livres, laquelle somme leur a été remise au moment de leur départ.

Le flambeau de la Raison a jeté au milieu de nous ses premières lueurs, et tous les préjugés ont disparu, nos cloches converties en canons, vont sonner la dernière heure des tyrans, l'argenterie, les cuivres sont depuis longtemps envoyés au district. L'argenterie est du poids de 63 marcs 3 gros; le cuivre est du poids de 460 l. 1/2.

Les ornemens, le linge, sont à votre disposition.

Nous avons célébré une fête pour l'inauguration des bustes de Lepelletier, Marat et Chaliier. Que n'eussiez-vous pu entendre, Législateurs, l'allégresse et la joye qui ont éclaté dans cette fête, et entendre les cris mille et mille fois répétés, Vive la République, Vive la Montagne, Vive à jamais nos représentants. Cette fête eut lieu le 20 brumaire.

Le 10 nivôse, nous avons aussi célébré une fête pour la reprise de Toulon, le même esprit y régnoit.

Le 20 pluviôse, nous avons planté un nouvel arbre de la liberté; nous avons choisi un chesne vivace, symbole de la Fraternité. Nous avons tous juré au pied de cet arbre cher et précieux à tous bons Français de ne composer désormais qu'une seule et même famille.

Notre Société populaire vient de s'épurer, il ne reste au nombre des frères que de vrais républicains, de chauds amis de la Liberté et de l'Égalité.

La Société populaire ayant en horreur tout ce qui lui rappelle le souvenir de la féodalité, elle demande que le nom de Nanteuil-le-Haudouin soit changé en celui de Nanteuil-la-Nonette qui est celui d'une rivière qui tire son origine à Nanteuil.

La Société nous a enfin chargés de vous représenter le dénuement où se trouve le canton de Nanteuil, district de Crépy, de fers, charbon de terre, socs à charrue et clous à ferrer les chevaux. Elle vous invite par notre organe de prendre avec la plus grande considération cette représentation si juste, et si conséquente, elle vous invite, Citoyens Législateurs à nous procurer les moyens de ne pas manquer de ces objets si essentiels, tant pour l'agriculture que pour les envois des subsistances pour Paris et pour les armées dont tous les jours nos cultivateurs sont occupés; douter de votre amour, de votre zèle pour le bien public ce seroit vous faire injure, mais non, vous êtes les pères du peuple, aussi nous nous adressons à vous avec confiance pour obtenir solution à notre demande. »

LAVENÈRE, GOULLIARD, LAIR.

## 26

Des membres de la société populaire de Corbeil annoncent qu'ils ont célébré la fête de la raison, et élevé une montagne en l'honneur des martyrs de la liberté; ils invitent la Convention à rester à son poste, et demandent que les autorités constituées soient autorisées à faire

vendre les débris du fanatisme, et à en distribuer le prix aux citoyens qui en ont le plus de besoin.

Renvoyé au comité des domaines. (1).

## 27

Un membre de la société populaire de Vincennes félicite la Convention, au nom de cette société, sur le décret qu'elle a rendu en faveur des hommes de couleur.

Renvoyé au comité de salut public (2).

## 28

Des citoyens, au nom de la commune de Sermaise, adhèrent aux décrets de la Convention, l'invitent à rester à son poste, et déposent sur l'autel de la patrie 24 chemises, 20 paires de souliers, 3 paires de bas, un paquet de charpie, 2 paires de gants, 3 livres en numéraire et 25 livres en assignats (3).

L'UN D'EUX. Citoyens représentans,

La commune de Sermaise-Seule, district de Pithiviers, département du Loiret, et la Société des sans-culottes dudit lieu nous ont députés vers vous pour vous exprimer l'entière adhésion qu'ils ont portée à nos glorieux travaux, nous vous invitons de rester au poste honorable que vous a mérité la confiance de nos compatriotes, vous le remplissez suivant nos désirs.

Si comme vous, législateurs, nous ne travaillons pas directement au bonheur de la République, nos vœux pour la destruction des tyrans et l'union fraternelle de tous les Français, égalent ou suivent de bien près vos principes et vos travaux...

Nos opérations journalières pour la culture des terres; si la température contrariait malheureusement nos souhaits pour le bonheur de nos frères, nous nous ferons un devoir de nous priver de l'aisance pour la faire sentir à ceux qui défendent si généreusement nos propriétés et nos personnes.

Notre reconnaissance n'égalera jamais ce que ces braves guerriers font pour nous...

Nous ne nous en tiendrons pas à de seuls vœux, nous venons déposer sur l'autel de la Patrie ce que nous avons recueilli de la volonté générale de nos frères.

Ces objets consistent en 84 chemises, 20 paires de souliers, 9 paires de bas, un paquet de charpie, deux paires de gants et un écu de trois l. en numéraire et 25 l. en assignats.

En attendant que nous puissions présenter à la Convention nationale le fruit de nos travaux relatifs au salpêtre dont nous nous occupons, nous meslons avec délices nos voix à celles de

(1) P.V., XXXIII, 35.

(2) P.V., XXXIII, 35.

(3) P.V., XXXIII, 35 et 182. B<sup>m</sup> 15 vent. et 18 vent. (suppl<sup>1</sup>).